



Les élèves scolarisés dans les unités
d'enseignement maternelle et élémentaire
pour enfants avec des troubles du spectre de l'autisme
en Nouvelle-Aquitaine

Année scolaire 2021-2022

Janvier 2023

Les élèves scolarisés dans les unités d'enseignement maternelle et élémentaire pour enfants avec des troubles du spectre de l'autisme en Nouvelle-Aquitaine

Année scolaire 2021-2022

Etude réalisée par
Bénédicte MARABET, CREAI Nouvelle-Aquitaine

Janvier 2023

Les points de vue exprimés dans ce document n'engagent que leurs auteurs

Sommaire

Contexte.....	7
L'offre en Nouvelle-Aquitaine	8
Les élèves scolarisés en unités d'enseignement autisme	9
Les effectifs	9
Sexe et âge des élèves	10
Situation avant l'admission	11
Des listes d'attente	12
L'accessibilité aux UEMA/UEEA	13
Scolarisation et inclusion	14
Durée hebdomadaire de scolarisation	14
Temps d'inclusion	15
Respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles	17
Accompagnement des familles	18
Les sorties des UEMA et UEEA	20
Age à la sortie et durée de scolarisation	20
L'orientation à la sortie	21
Ressources humaines	23
Points de vigilance et perspectives	25
Annexes	27
Listes des sigles	29

Contexte

Les UEM, unités d'enseignement en maternelle, constituent une **modalité de scolarisation** d'élèves d'âge de l'école maternelle avec **troubles du spectre de l'autisme**, orientés vers un établissement ou un service médico-social et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire.

Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur **une unité de lieu et de temps**, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de **bonnes pratiques de la HAS** (Haute autorité de santé).

Le dispositif UEMA a été impulsé par le 3^{ème} plan autisme (2013-2017). Son développement s'appuie pour les UEMA sur une instruction de 2014, modifiée en 2016¹ et assortie d'un cahier des charge, puis pour les UEEA par une instruction de 2019² avec également un cahier des charges. En Nouvelle-Aquitaine, ces unités ont commencé à être mises en place à partir de 2014.

En 2021, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié au CREAI la réalisation d'une étude afin de disposer d'une vision objective de l'activité des UEMA en Nouvelle-Aquitaine, de leur conformité à leur cahier des charges, du parcours des enfants accompagnés ainsi que des attentes des familles et des partenaires. Cette étude s'est appuyée sur les questionnaires remplis par l'ensemble des unités en fonctionnement durant l'année 2020-2021 et à destination des parents d'enfants scolarisés en UEMA, des MDPH, des inspecteurs ASH et des CRA.

Un rapport en présente les résultats et formule des préconisations :

Les unités d'enseignement en maternelle pour enfants avec des troubles du spectre de l'autisme en Nouvelle-Aquitaine – décembre 2021. Il peut être téléchargé sur le site du CREAI ³.

A l'issue de ce premier travail, l'ARS a décidé qu'un **recueil d'indicateurs aurait lieu à l'issue de chaque année scolaire** auprès des UEMA et UEEA afin de disposer d'un **état des lieux annuel de l'activité de ces unités, des enfants accompagnés et de leur parcours**. Cet état des lieux permettra une meilleure connaissance du dispositif UEMA-UEMA en Nouvelle-Aquitaine et un **pilotage concerté ARS-Education nationale**.

Une grille a donc été bâtie par l'ARS et le CREAI à partir des travaux conduits en 2021 qui ont permis d'identifier les indicateurs les plus pertinents pour rendre compte de l'activité des UEMA-UEEA et ainsi que ceux qui étaient à rajouter.

Les résultats de l'enquête présentés dans ce rapport portent sur l'ensemble des unités en fonctionnement durant l'année scolaire 2021-2022 en Nouvelle-Aquitaine, soit 23 unités d'enseignement maternel autisme (UEMA) et 2 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA).

¹ n° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3^{ème} plan autisme (2013-2017)

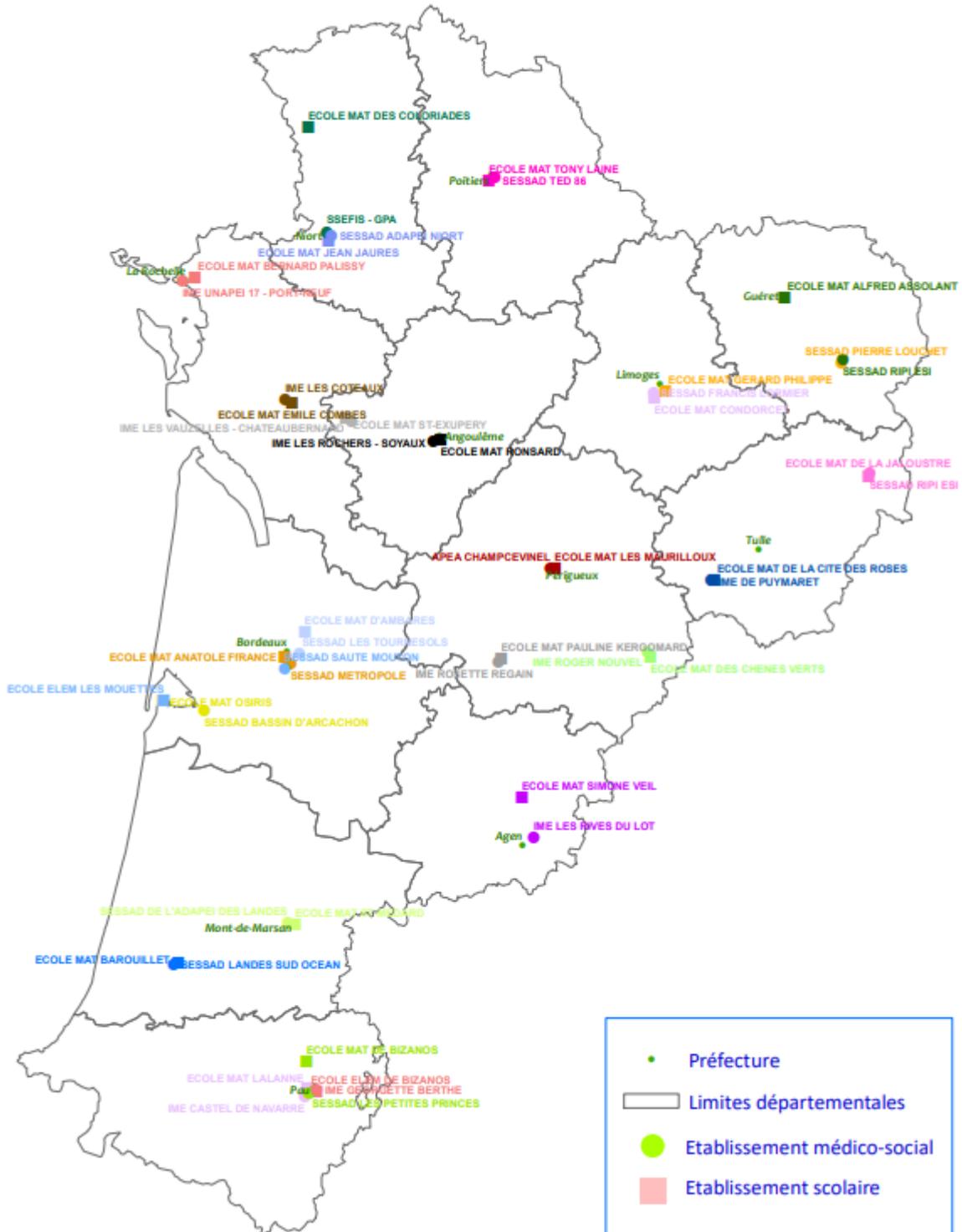
² n° DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme (UEEA) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neurodéveloppement 2018-2022

³ <https://creai-nouvelleaquitaine.org/wp-content/uploads/2022/02/Analyse-enquete-UEMA-Vfinale.pdf>

L'offre en Nouvelle-Aquitaine



Les unités d'enseignement maternelle (UEMA) et élémentaire (UEEA) Autisme en Nouvelle-Aquitaine Année scolaire 2021 - 2022



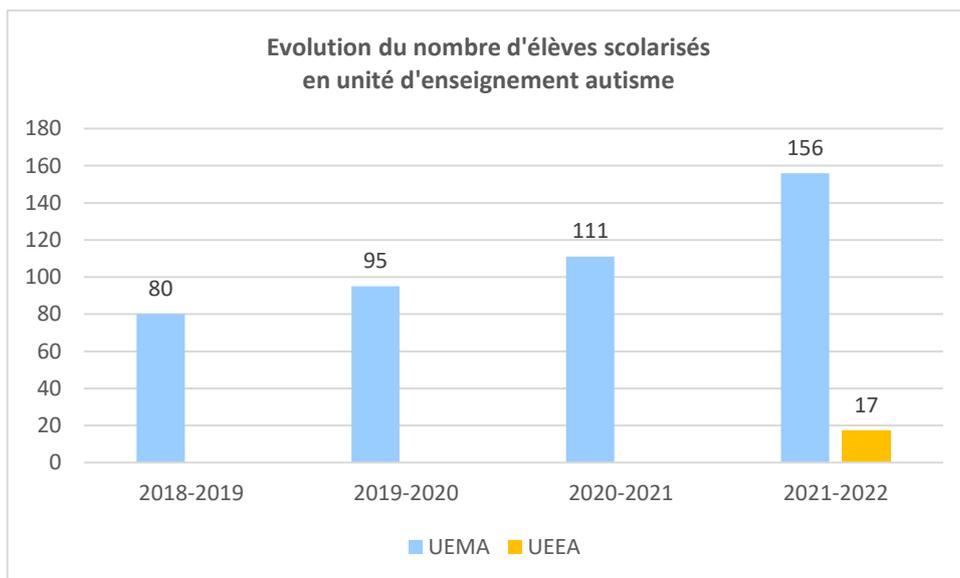
Sources : FINESS et CREA Nouvelle-Aquitaine
Réalisation : ARS Nouvelle Aquitaine - DOS - DDPSP - Pôle Etudes et Statistiques - Janvier 2023

Les élèves scolarisés en unités d'enseignement autisme

Les effectifs

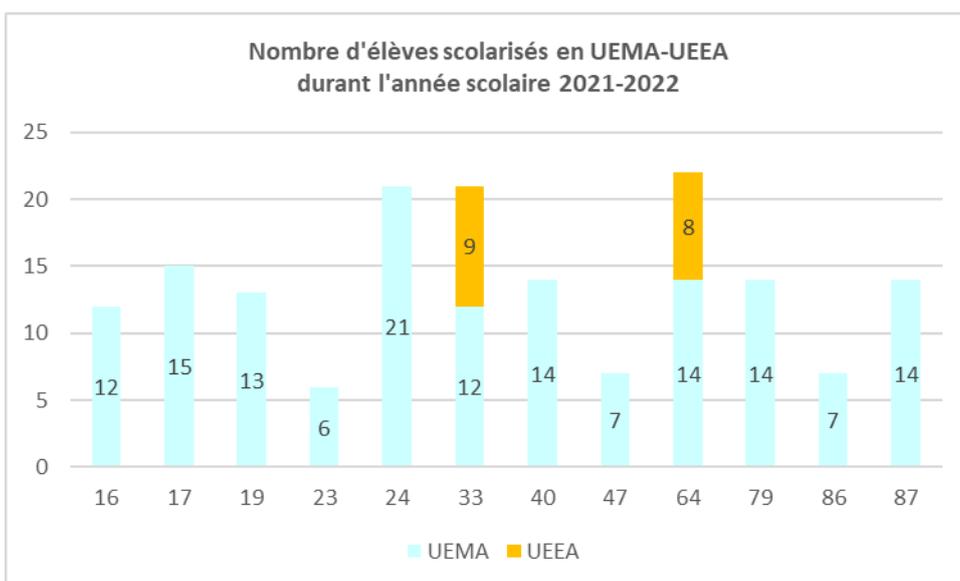
En 2021-2022, **173 enfants ont été scolarisés dans une unité d'enseignement autisme** en Nouvelle-Aquitaine : 156 dans les 23 UEMA et 17 dans les 2 UEEA.

Par rapport à l'année scolaire précédente, **45 élèves supplémentaires ont été scolarisés en UEMA**, soit + 40%, grâce à la création de 6 unités supplémentaires. Les UEEA n'avaient pas été enquêtées en 2020-2021.



Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Parmi les 23 UEMA, **19 classes font le plein** avec 7 élèves (voire 8 pour l'une d'elles) et 4 autres ont fonctionné avec 5 ou 6 élèves en 2021-2022 (sont concernés les UEMA : 16-Cognac, 19-Ussel, 23 et 33-Ambarès). Les 2 UEEA ont scolarisé 8 et 9 élèves (pour un maximum de 10 fixé par le cahier des charges).

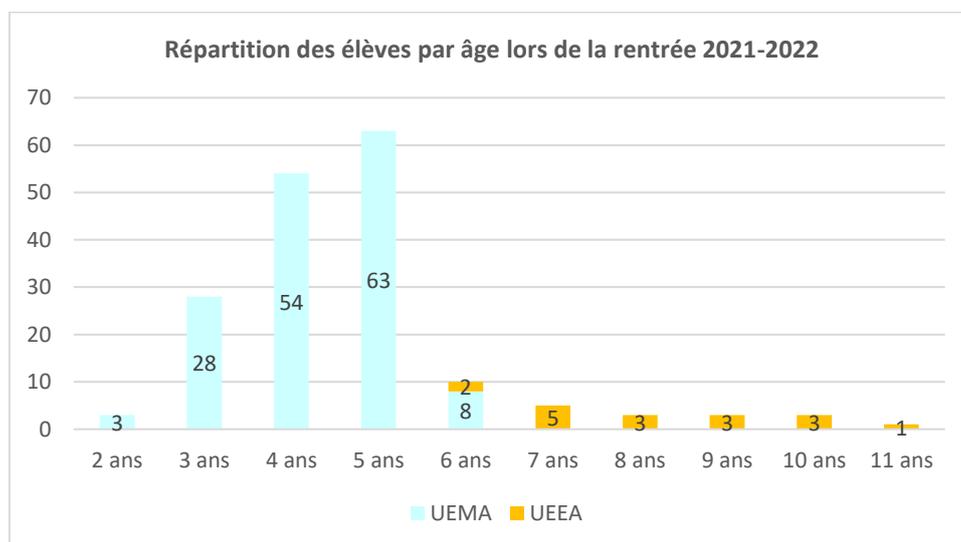


Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Sexe et âge des élèves

La répartition par âge des élèves au moment de la **rentrée 2021-2022** montre une amplitude allant :

- de 2 ans⁴ à 6 ans en UEMA. L'effectif important des 5 ans (63 élèves) constitue un signal d'alerte car la question de **la continuité du parcours** va se poser pour ces enfants à la fin de l'année scolaire, avec éventuellement un projet de scolarisation en UEEA.
- de 6 ans à 11 ans en UEEA.



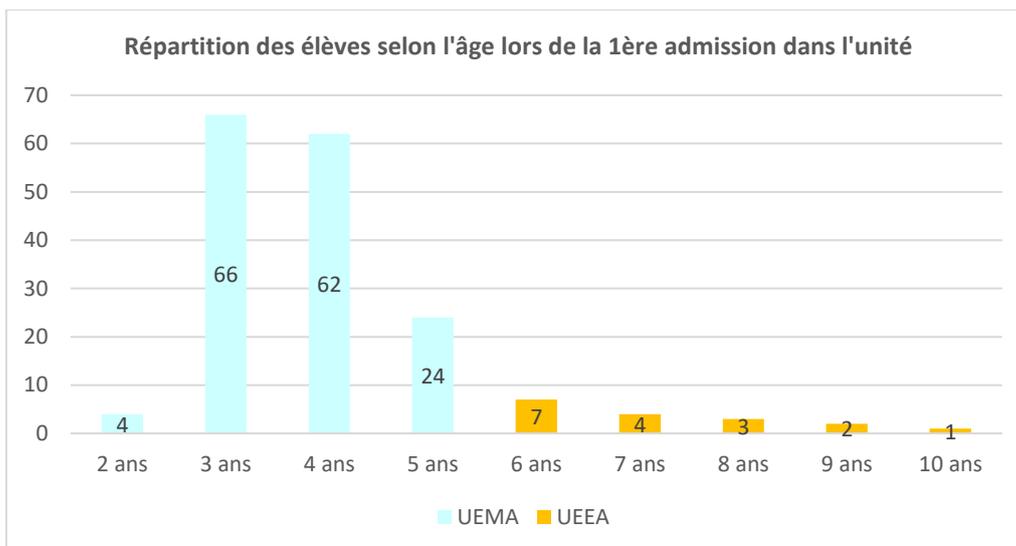
Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La répartition par sexe reste stable : **87% de garçons et 13% de filles**. Les filles sont donc toujours très sous-représentées : une ou deux par unité, voire aucune dans 5 UEMA.

Moins de la moitié (45%) des enfants scolarisés en UEMA y sont entrés dès leurs 3 ans et pourront ainsi faire un cycle complet de scolarisation de 3 années. Pour les enfants entrés plus tard, plusieurs raisons sont identifiées : pas encore d'unité sur le territoire quand les enfants avaient 3 ans ou encore retard dans le diagnostic et, par ricochet, dans la décision d'orienter l'enfant en UEMA....

Le cahier des charge stipule « *Il est préconisé d'intégrer prioritairement des enfants ayant 3 ans durant l'année civile d'ouverture de l'unité, avec possibilité d'admettre des enfants de 4 ans* ».

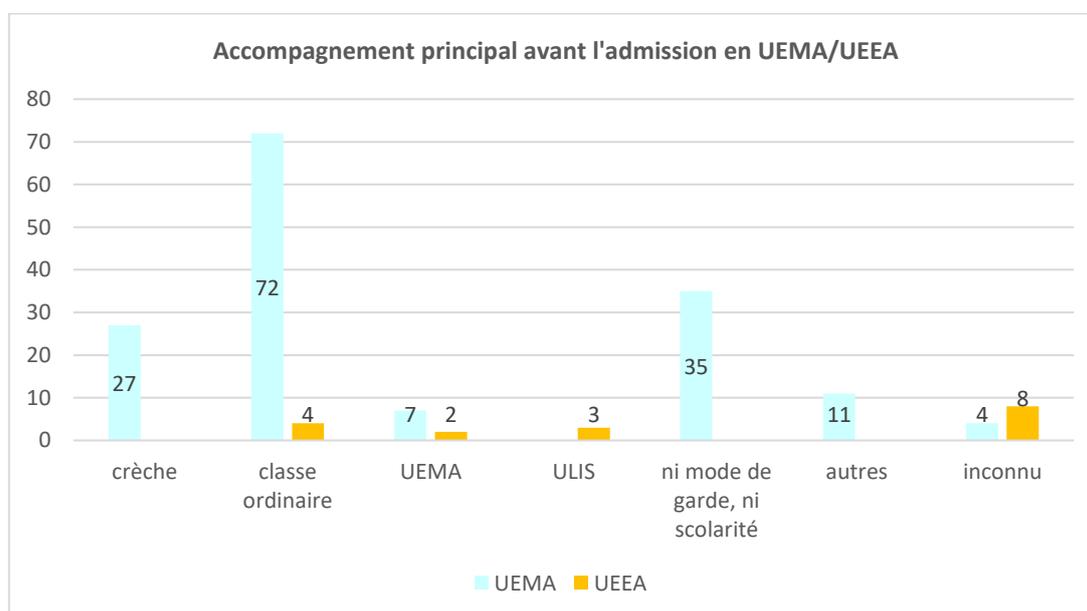
⁴ Pour les enfants de 2 ans, il est probable qu'ils allaient fêter leur 3^{ème} anniversaire avant la fin 2021. La consigne avait été donnée de calculer l'âge en différence de millésimes.



Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Situation avant l'admission

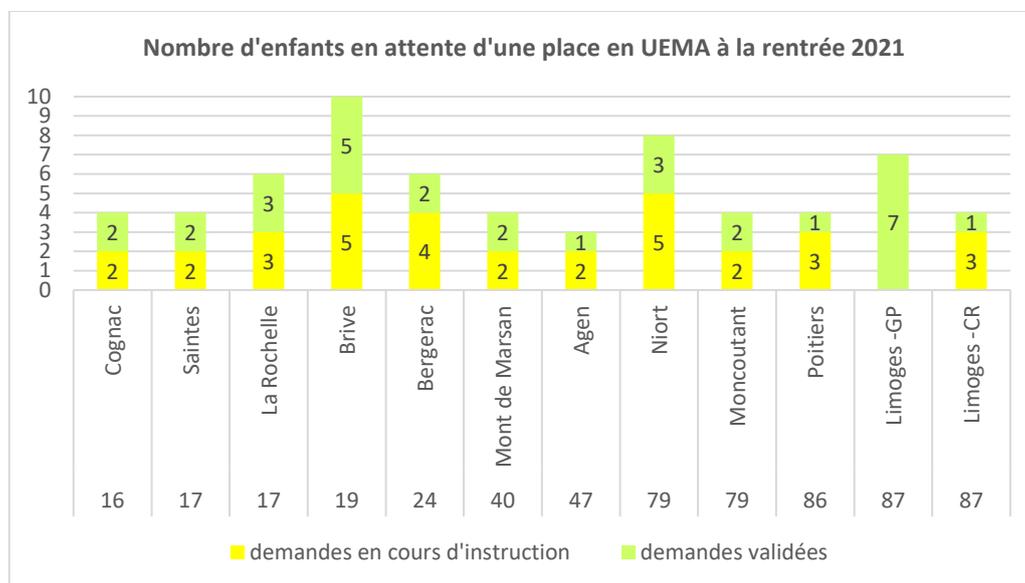
La répartition des élèves selon leur situation **avant l'admission** en unité d'enseignement autisme montre que près de la moitié (72 sur 156, soit 46%) de ceux qui sont en UEMA ont commencé leur scolarisation en maternelle ordinaire. Pour près du quart des enfants, l'UEMA constitue le premier lieu de socialisation collective, aucun mode de garde n'ayant été mis en place auparavant.



Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

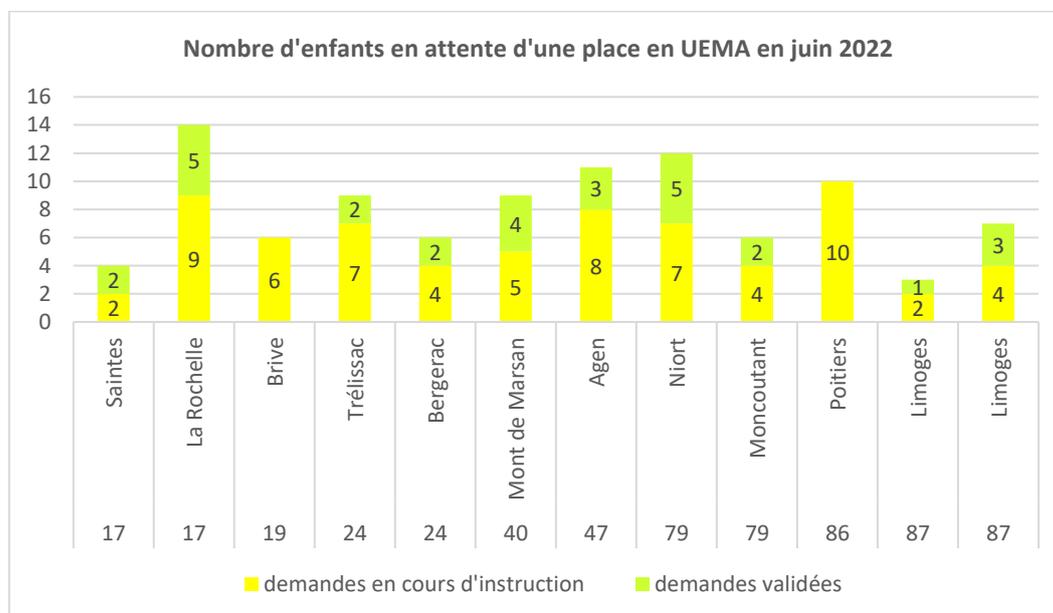
Des listes d'attente

A la rentrée 2021, des enfants étaient en attente d'admission dans 13 unités (12 UEMA et 1 UEEA⁵). Au total, **64 situations ont été dénombrées**, réparties en 2 groupes équilibrés : 33 demandes en cours d'instruction et 31 demandes validées.



Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

En juin 2022, les UEMA recensent **97 enfants en liste d'attente** pour la prochaine rentrée, 68 dont la demande est en cours d'instruction, 29 dont la demande est validée.



Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

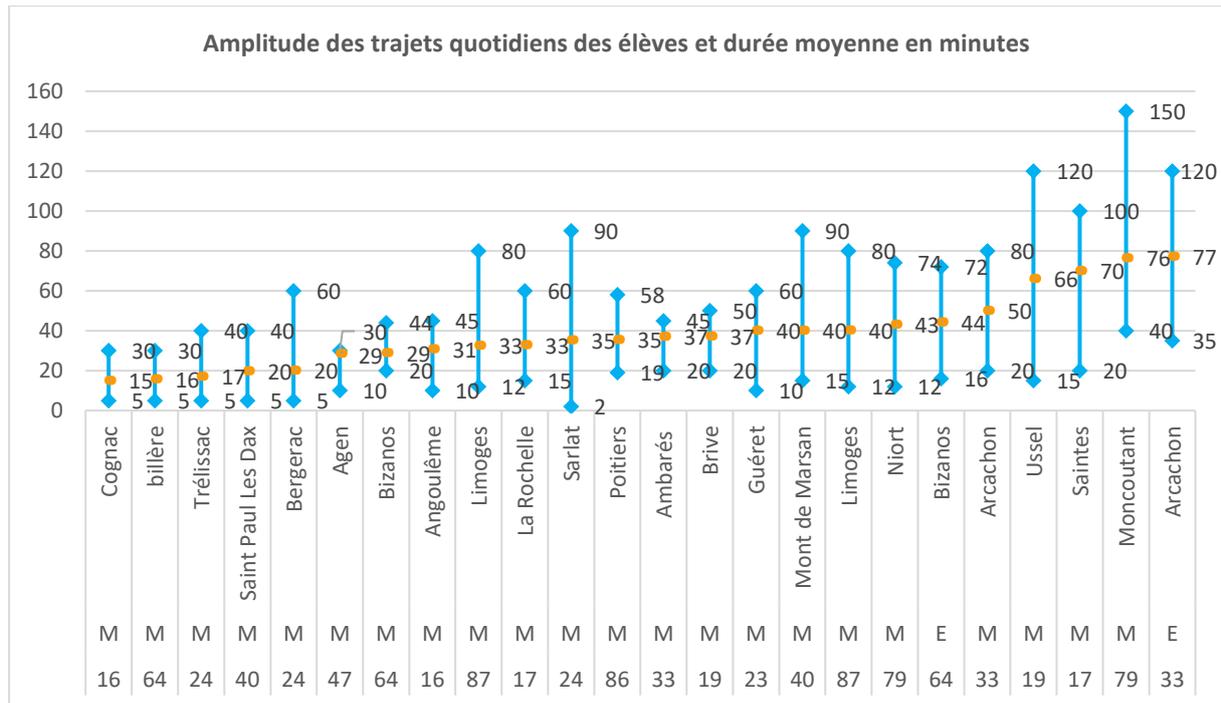
Rappelons qu'en 2020-2021, cet effectif d'élèves en attente d'admission était **bien moindre et s'élevait à 28** pour l'ensemble de la région.

⁵ UEEA qui n'a pas précisé le nombre d'enfants en attente

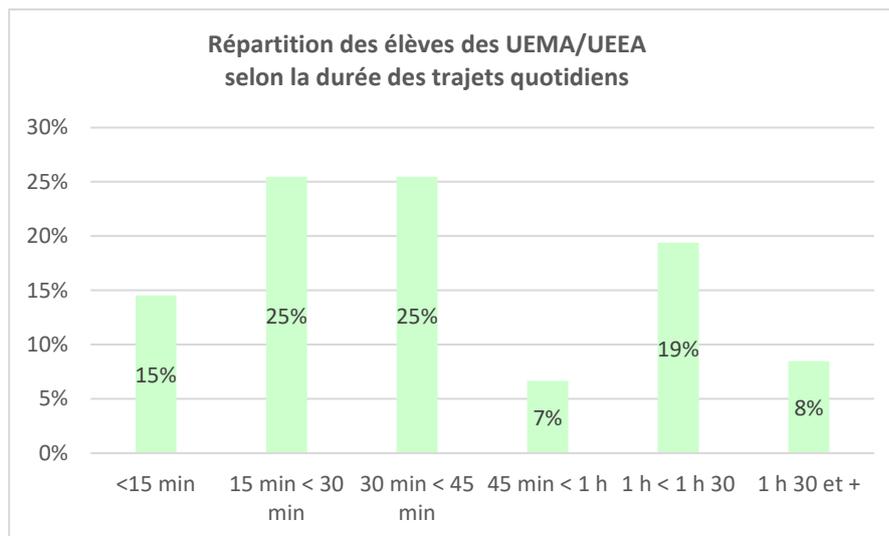
Des admissions sont possibles en cours d'année dans la majorité des unités, sauf dans 5 UEMA (17-La Rochelle, 19-Brive, 24-Bergerac, 40-Mont-de-Marsan et 47) et dans 1 UEMA (33-Arcachon)⁶.

L'accessibilité aux UEMA/UEEA

Les **durées moyennes** (valeurs au centre des segments avec un point orange dans le graphique ci-dessous) des trajets quotidiens pour les élèves des unités d'enseignement autisme s'échelonnent entre **un quart d'heure et une heure et quart** mais certains enfants peuvent avoir jusqu'à **deux heures et demie de trajet par jour d'école**.



Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine
M = UEMA⁷, E = UEEA



Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Ainsi, si 40% des élèves ont moins d'une demi-heure de trajet par jour, **27%** d'entre eux (soit 46 élèves) passent au **moins une heure par jour dans les transports** (taux en augmentation par rapport à 2020-2021 : 18%). Un CRA alertait déjà l'année dernière sur ce point : « *les durées des trajets peuvent être un frein majeur à la bonne intégration d'un enfant* ».

⁶ Pas de réponse à cette question pour l'UEMA 64-Bizanos

⁷ Pas de réponse à cette question pour l'UEMA de Bordeaux

Scolarisation et inclusion

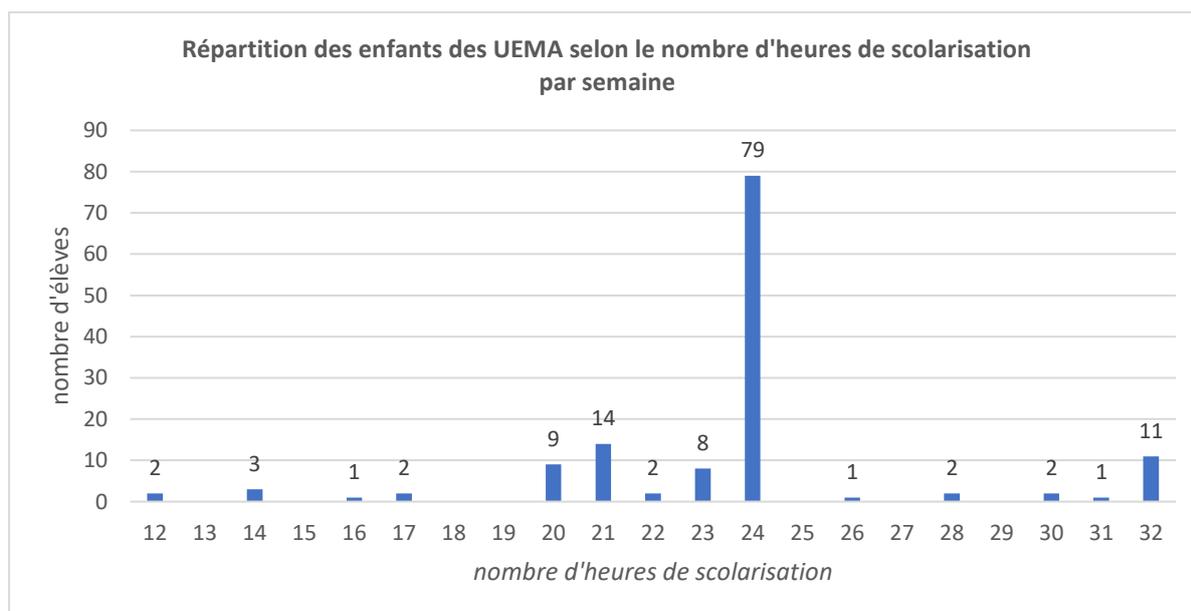
Durée hebdomadaire de scolarisation

La durée de scolarisation a été approchée à **travers le nombre de jours de présence à l'école et le nombre d'heure de scolarisation par semaine**. Selon les unités d'enseignement, les réponses sont plus ou moins complètes pour ces deux indicateurs.

En UEMA, la majorité des élèves (70%) sont scolarisés à temps plein⁸, soit 24 heures par semaine comme tout enfant de classe maternelle ou élémentaire⁹.

Un quart des élèves sont scolarisés sur une durée un peu inférieure à la durée légale, entre 20 et 23 heures par semaine. Enfin, quelques élèves (moins d'une dizaine) sont scolarisés sur des durées beaucoup plus courtes, de 12 à 17 heures par semaine. Les raisons de ces scolarisations à temps partiel ne sont pas connues. Le suivi annuel des indicateurs d'activité des UEMA/UEEA pourra intégrer une question sur les motifs de scolarisation à temps partiel.

Le cahier des charges indique à ce propos : « *Les élèves de l'UEM sont présents à l'école sur la même durée que l'ensemble des élèves d'école maternelle. Ils ne pourront pas être scolarisés dans cette UEM à temps partiel* ».

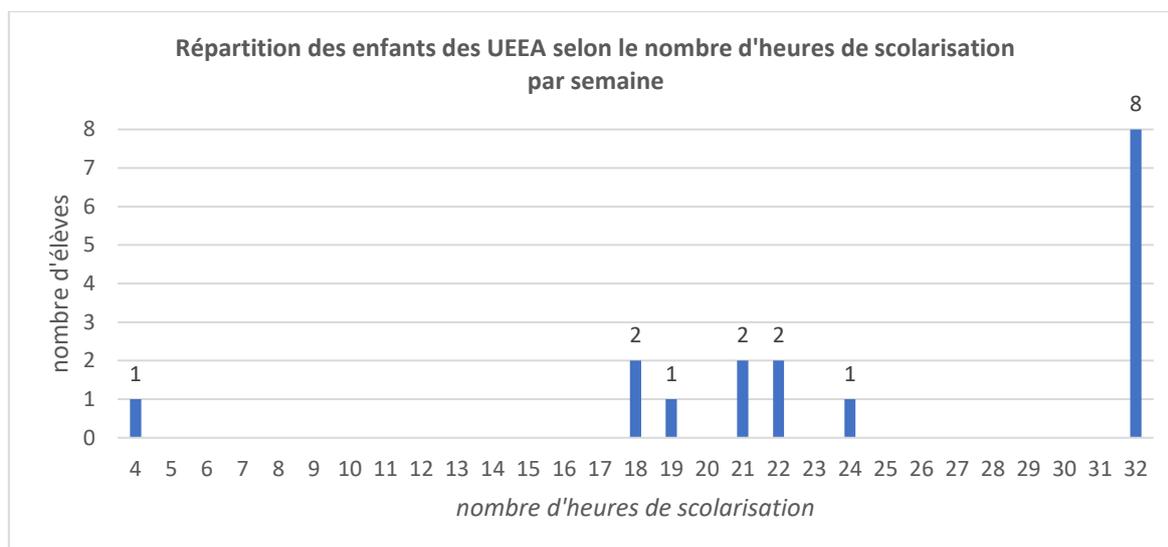


Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

⁸ Attention : nombre d'heures mentionné pour **137 enfants sur les 156 scolarisés** en UEMA

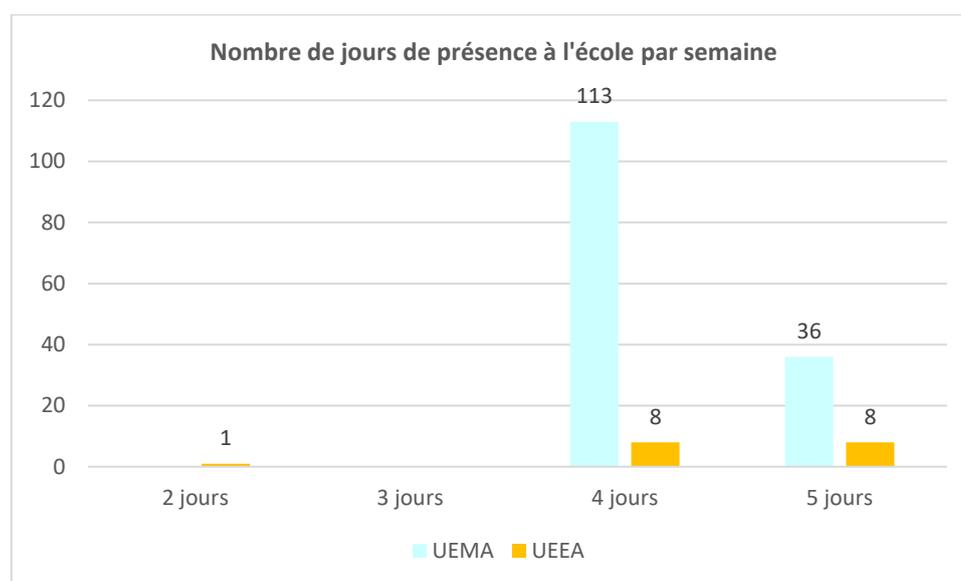
⁹ Notons quelques enfants dont les durées hebdomadaires de scolarisation sont plus importantes, jusqu'à 32 heures, sans doute une confusion entre la durée effective de scolarisation et le temps de présence dans les locaux scolaires.

Dans les UEEA, 9 élèves sur 17 sont scolarisés à temps plein, 4 entre 20 et 23 heures par semaine et enfin 4 autres moins de 20 heures (dont un seulement 4 heures).



Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le nombre de jours de présence à l'école par semaine est surtout le reflet de l'organisation de la scolarité en primaire sur 4 ou 5 jours selon les communes.



Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

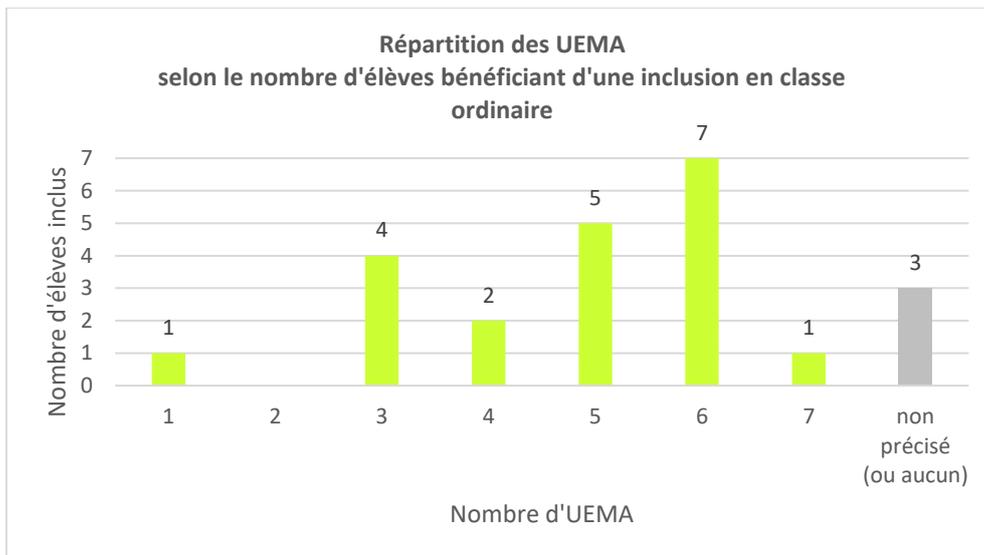
Temps d'inclusion

- Pour l'ensemble des unités, les **temps de récréation** se font en même temps que pour les autres élèves de la même classe d'âge
- **La restauration** des élèves de l'UEMA-UEEA est concomitante avec les élèves de la même classe d'âge dans 22 unités sur 25 (sauf en 33 et 79)
- **L'accès à l'accueil périscolaire** est un peu plus limité et 9 unités sur 25 n'y ont pas accès.

Le cahier des charges précise concernant l'organisation du temps scolaire :

Le projet de l'UEM vise la scolarisation des élèves en milieu scolaire ordinaire à l'issue des trois années d'accompagnement, ou en cours. Le projet comprend par conséquent **des temps d'inclusion en classe ordinaire**, accompagnés par un membre de l'équipe, qui seront organisés en fonction du PPS et du PIA de l'élève. Ces temps doivent être progressivement augmentés et ajustés aux possibilités et besoins de l'élève.

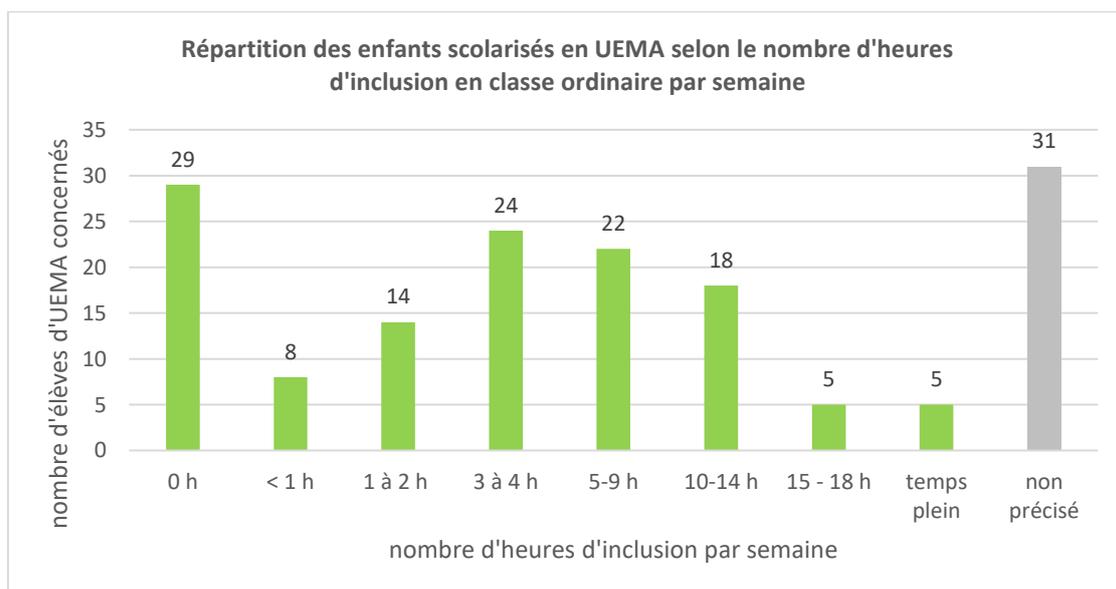
Dans les UEMA ayant répondu à cette question sur l'inclusion en classe ordinaire (20 unités sur 23), 95 élèves sur 135 bénéficient de temps d'inclusion, soit 70% d'entre eux.



Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les temps de scolarisation des élèves bénéficiant de moment d'inclusion en classe ordinaire s'échelonnent sur une **large amplitude, allant un quart d'heure par semaine à un temps plein** :

- 20% n'ont aucun temps d'inclusion
- 30% ont des temps d'inclusion inférieurs à 5 heures par semaine
- 32% temps d'inclusion d'au moins 5 heures par semaine
- Et pour 20%, aucune précision n'a été donnée.



Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

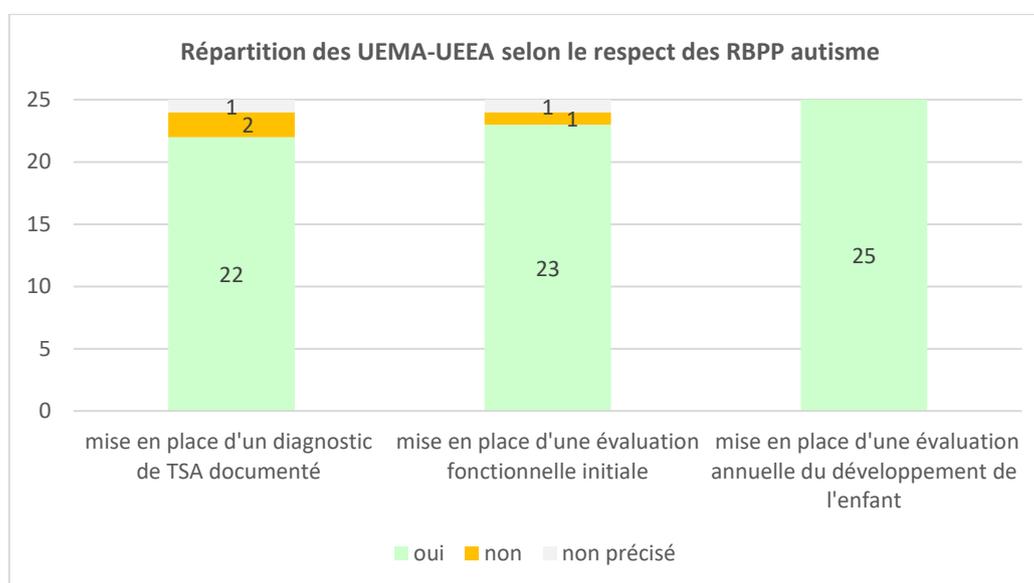
Une UEMA fait part de ses difficultés pour mettre en œuvre ces temps d'inclusion « *malgré notre opiniâtreté, nous avons beaucoup de difficultés à avancer sur une démarche inclusive qui est peu partagée par l'ensemble de l'équipe enseignante* ».

L'inclusion est ainsi plus ou moins effective selon les territoires. Le choix de l'école pour implanter l'UEMA est vraiment crucial et il est utile s'assurer au préalable que le projet sera soutenu par la communauté éducative.

Une seule des deux UEAA a répondu à cette question. Dans cette UEAA, 7 élèves sur les 8 scolarisés bénéficient de temps d'inclusion, allant de 2 à 12 heures par semaine.

Respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles

La quasi-totalité des UEMA-UEEA déclarent mettre en œuvre les RBPP concernant l'accompagnement des enfants avec TSA et rappelées dans le cahier des charges de ces unités d'enseignement.



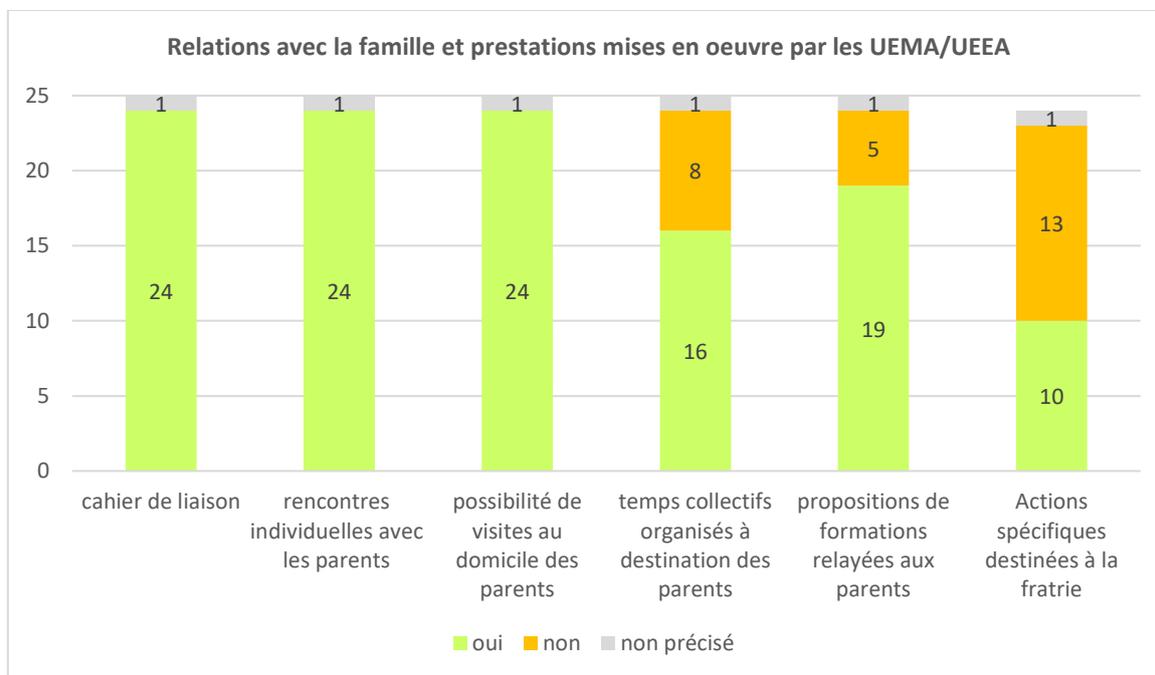
Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Ainsi :

- 22 unités sur 25 indiquent qu'un **diagnostic de TSA « documenté » est présent dans le dossier** des élèves. Toutefois, seules 19 unités ont été en capacité de préciser le nombre d'élèves concernés qui se monte à 119, soit 78% des élèves scolarisés dans ces unités.
- 23 unités sur 25 mettent en place une **évaluation fonctionnelle initiale**. L'effectif des élèves en ayant bénéficié se monte à 113 soit 82% des élèves scolarisés dans les 20 unités ayant apporté cette précision.
- Enfin, les 25 UEMA-UEEA de Nouvelle-Aquitaine disent réaliser **une évaluation annuelle du développement des élèves**. Les 21 unités ayant pu quantifier les élèves concernés en recensent 137, soit 95% des élèves scolarisés.

Accompagnement des familles

Concernant l'accompagnement des familles, le cahier de liaison, les rencontres individuelles avec les parents et les visites à domicile, selon les besoins, sont mises en pratique partout.



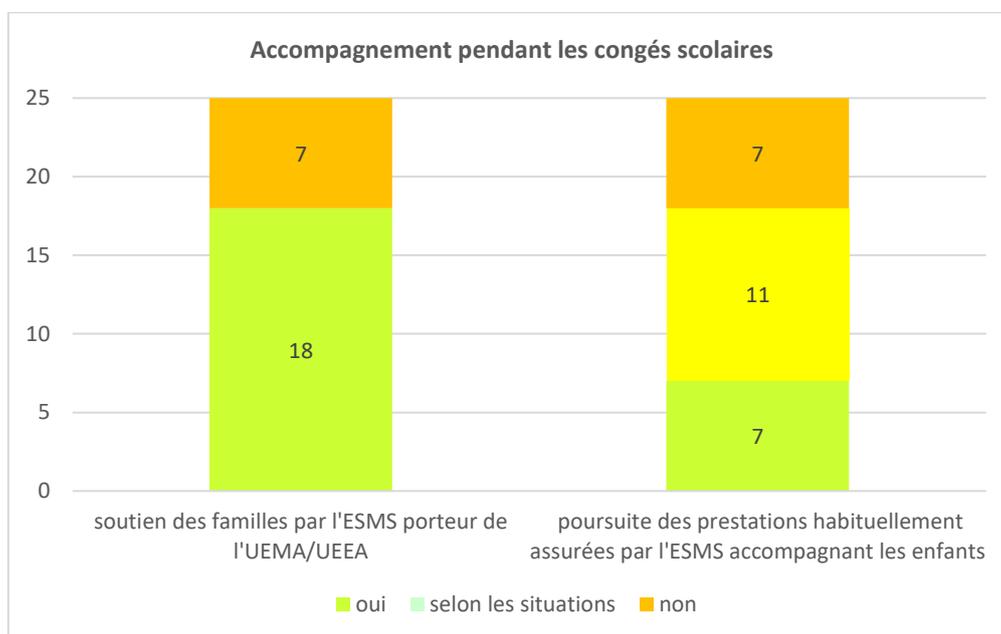
Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

D'autres types de prestations sont plus un peu moins souvent mis en place :

- Des temps collectifs à destination des parents proposés dans 16 unités sur 25 (en progression par rapport à l'année précédente 2020-2021 où 11 unités en proposaient sur 17¹⁰)
- Propositions de formation relayées aux parents dans 19 unités (13 en 2020-2021)
- Actions spécifiques destinées à la fratrie proposées par 10 unités (6 en 2020-2021).

¹⁰ Mais stable en termes de pourcentage

La circulaire de 2016 prévoit que les temps d'intervention auprès de l'enfant soient faits en partie : « sur les temps périscolaires (avant ou après la classe), dans la mesure où un ou plusieurs parents d'élèves scolarisés dans l'UEM le demandent, et lors des vacances dans un volume horaire et une régularité fixée par l'équipe médico-sociale intervenant dans l'UEM et en fonction de ses moyens ».



Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Pendant les périodes de congés scolaires, dans les trois quarts des unités (18 sur 25), les parents peuvent bénéficier d'un soutien via les ESMS portant ces unités.

La poursuite des accompagnements et la mise en œuvre des prestations actuelles est assurée également dans les trois quarts des unités mais pas nécessairement de manière systématique.

Cette enquête ne permet pas de dire si ces demandes des parents pendant les congés ne peuvent pas être satisfaites faute de réponses apportées par l'ESMS porteur.

A noter dans 2 unités (UEMA 33-Bordeaux et 64-Bizanos), il n'y a ni possibilités d'être soutenu, ni poursuite des accompagnements pendant les congés.

Les sorties des UEMA et UEEA

En juin 2022, parmi les 173 enfants scolarisés en UEMA et UEEA, 59 en sont sortis définitivement :

- 58 enfants¹¹ des UEMA (soit 37% des effectifs),
- 1 seul d'une UEEA.

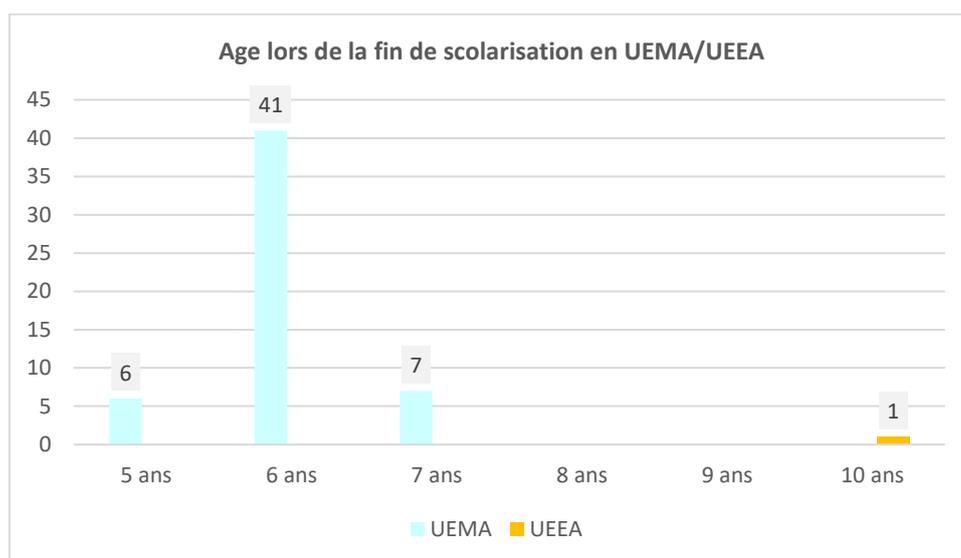
Les UEMA ont enregistré chacune entre 1 et 6 sorties, à l'exception de 3 d'entre elles où aucune sortie n'a eu lieu.

Pour la grande majorité des UEMA/UEEA (21 sur 25), les sorties font systématiquement l'objet d'une **préparation concertée** professionnels / parents / MDPH dès le début de la dernière année scolaire¹².

Age à la sortie et durée de scolarisation

L'âge lors de la sortie montre qu'il y a peu de sorties anticipées, c'est-à-dire avant l'âge de 6 ans depuis les UEMA et de 11 ans depuis les UEEA.

En UEMA, près de **90% des enfants sont restés scolarisés jusqu'à leurs 6 ans**, voire leurs 7 ans pour certains d'entre eux, ce qui permet à ceux qui n'étaient pas entrés à 3 ans de bénéficier du cycle complet de 3 années de scolarisation en maternelle¹³.



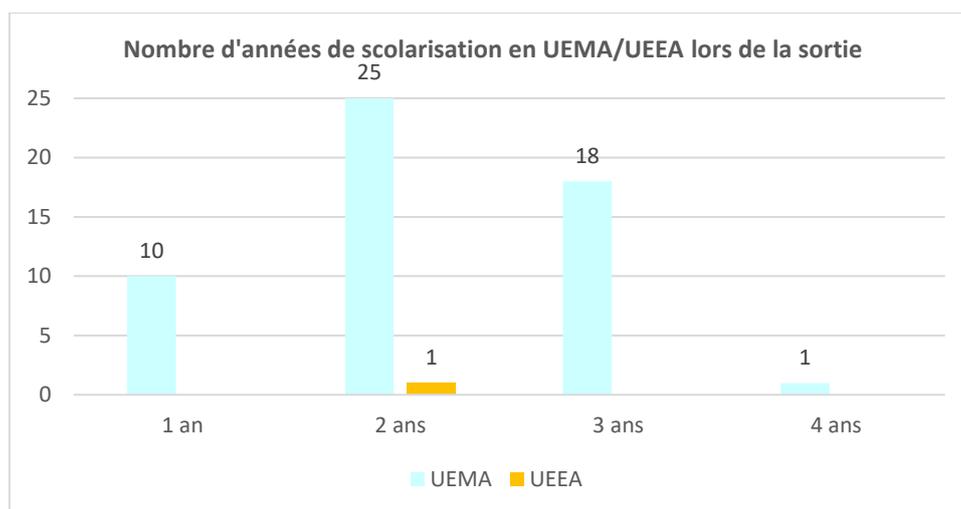
Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Malgré une prolongation de la scolarité en UEMA au-delà de 6 ans pour certains enfants, **seul un tiers a, au final, bénéficié d'un cycle complet de 3 ans au sein de cette unité**. Ce pourcentage est faible et même assez étonnamment puisqu'en juin 2021, **la moitié des enfants sortant des UEMA y étaient restés 3 ans**. Les éléments dont nous disposons ne permettent pas d'expliquer cette baisse.

¹¹ 4 sorties n'ont pas été décrites parmi ces 58

¹² Dans une UEMA, ce n'est pas encore le cas et 3 autres UEMA n'ont pas répondu à la question

¹³ Ce qui a été ainsi le cas de 4 enfants sur les 7 sortis à 7 ans



Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

L'orientation à la sortie

Pour mieux analyser les sorties et mettre en évidence **des écarts éventuels entre les projets et les orientations effectives**, le questionnaire distinguait d'une part l'orientation retenue dans l'idéal, c'est-à-dire la plus adaptée aux besoins de l'enfant sans tenir compte de la réalité de l'offre ou d'autres obstacles et d'autre part l'orientation finalement mise en œuvre. Toutefois, cette question a été mal comprise et les données ne sont pas exploitables. Seuls les résultats concernant **l'orientation mise en œuvre** sont donc présentés. Les données collectées lors de la précédente étude qui portaient sur la période 2018-2020 sont également rappelées.

Orientation à la sortie des UEMA en 2018, 2019, 2020 et 2022

	2018	2019	2020	2021 ¹⁴	2022	Dont avec SESSAD
Maintien maternelle	6	6	8		7	2
CP	3	8	4		4	2
DAR (autorégulation)	1	2	-		1	-
ULIS	4	11	9		16	8
TSA	1	3	4		7	7
TFC ¹⁵	3	8	5		9	1
UEEA	-	-	3		4	3
Unité enseignement IME	6	10	13		10	-
Autre	1	-	1		2	-
Non précisé	1	1	1		14	-
TOTAL	22	38	39		58	17

Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Une autre limite des données concernant les sorties en juin 2022 est le nombre important de non-réponses (14 sur 58 sorties d'UEMA, soit 25%), ces non-réponses étaient beaucoup plus rares les années précédentes.

Les sorties se répartissent donc ainsi :

- 48% des élèves poursuivent leur scolarisation en inclusion – plus de 40% des enfants concernés sont accompagnés par un SESSAD
- 24% sont scolarisés en unités d'enseignement dont 7% en UEEA
- Et donc 28% de sorties non précisées ou autres.

¹⁴ Pas de collecte de données sur les sorties 2021.

¹⁵ Troubles des fonctions cognitives

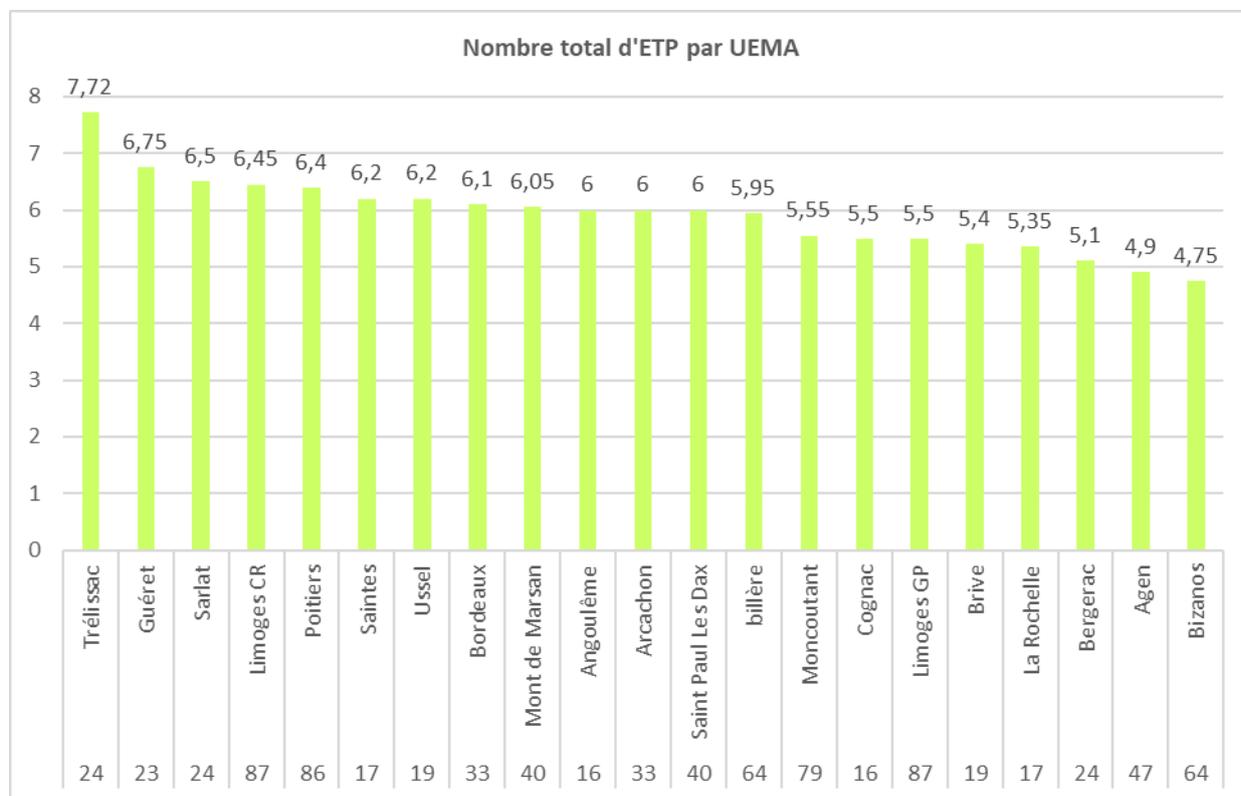
A partir des données partielles à notre disposition sur les orientations souhaitées, quelques écarts apparaissent avec les orientations effectives (mais qui ne peuvent pas être quantifiés précisément) :

- **quelques maintiens en milieu ordinaire « par défaut »** avec davantage de sorties vers des maternelles ou CP, au détriment d'orientations vers des unités d'enseignement en IME qui semblaient plus adaptées pour certains enfant.
- des orientations vers de **ULIS TFC plus nombreuses** alors que des orientations vers des **ULIS TSA étaient souhaitées**
- **peu d'orientations en DAR** par rapport aux orientation souhaitées. En 2021-2022, **7 DAR** étaient installés en Nouvelle-Aquitaine, répartis dans 5 départements (16, 17, 19, 40 et 86). Le cahier des charges des DAR (2021) précise qu'ils « *n'ont pas non plus vocation à accueillir de façon systématique les élèves avec TSA scolarisés préalablement en unité d'enseignement autisme* »¹⁶.

¹⁶ NSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DIA/DGCS/SD3B/DGESCO/2021/195 du 3 septembre 2021 relative à la création de dispositifs d'auto-régulation (DAR) pour les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme, dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement

Ressources humaines

Les effectifs des professionnels des 23 UEMA de Nouvelle-Aquitaine représentent **137,1 postes en équivalents temps plein (ETP)**, soit en moyenne **6 ETP par UEMA**, avec des variations assez importantes d'une UEMA à l'autre.



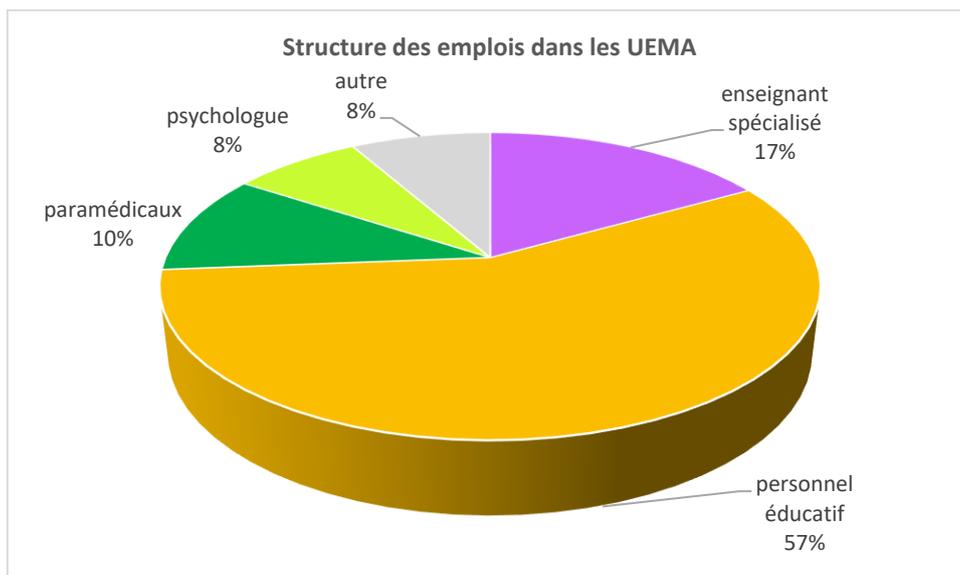
Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Sur la base d'UEMA à 7 élèves, le taux d'encadrement moyen en Nouvelle-Aquitaine est de **0,85 professionnel par enfant** et est donc supérieur au taux d'encadrement minimal de 0,7 recommandé par le cahier des charges des UEMA.

La structure des emplois dans les UEMA pour l'année scolaire 2021-2022 est proche de celle observée en 2020-2021.

Le cahier des charges des UEMA stipule que l'équipe intervenant dans l'unité est composée d'un enseignant spécialisé, de professionnels éducatifs, de professionnels paramédicaux et d'un psychologue.

- Toutes les UEMA ont un enseignant spécialisé à temps plein.
- Toutes les UEMA ont du personnel éducatif, entre 2 et 4 ETP par unité
- La quasi-totalité (22/23) dispose de personnel paramédical, le plus souvent orthophoniste et psychomotricien.ne
- La quasi-totalité (21/23) dispose d'un.e psychologue, le plus souvent à mi-temps
- D'autres catégories de personnels sont mentionnées dans une majorité d'UEMA (15/23). Il peut s'agir de personnels administratifs, d'encadrement ou encore assistante sociale, chauffeur accompagnateur, voire AESH.

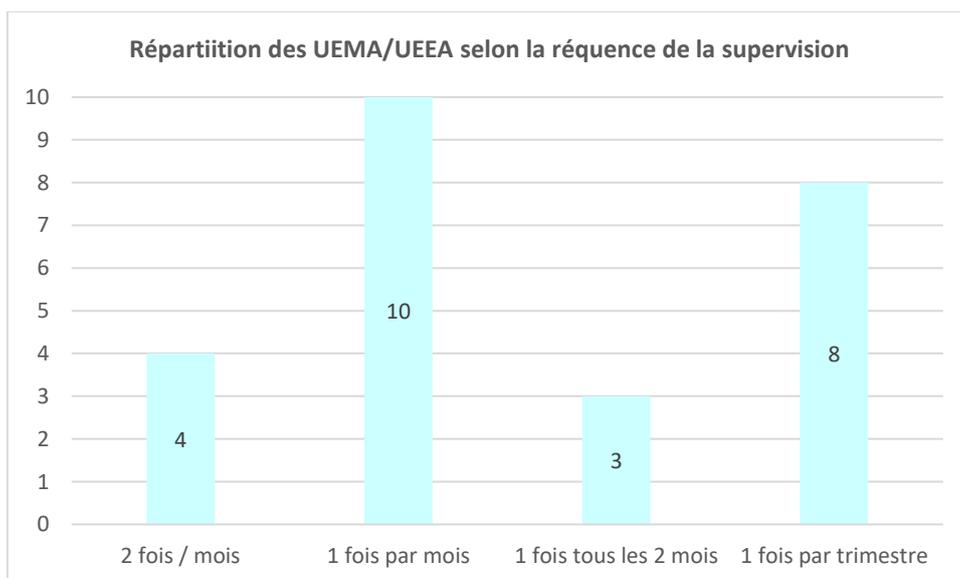


Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le cahier des charges des UEEA précise que ces unités seront constituées sur un modèle intégré associant : un enseignant spécialisé, un AESH collectif, un éducateur spécialisé, un accompagnant éducatif et social du secteur médico-social, sans mentionner de taux d'encadrement minimal.

Les 2 UEEA en fonctionnement durant l'année scolaire 2021-2022 présentent des configurations très différentes avec un nombre total d'ETP allant de 3,6 pour l'UEEA de Bizanos (64) à 10 pour l'UEEA d'Arcachon (33), cette dernière bénéficiant du renfort de 5 AESH (1 collectif, 4 individuels).

Un superviseur a été nommé dans **toutes les UEMA et UEEA**. Il intervient au moins **une fois par mois** dans plus de la moitié des unités (14 sur 25, soit 56%), comme le prévoit le cahier des charges. Toutefois, 11 unités bénéficient d'un soutien moins fréquent.



Source : enquête UEMA-UEEA 2021-2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Points de vigilance et perspectives

L'analyse de l'activité des UEMA et UEEA durant l'année scolaire 2021-2022 a mis en évidence une bonne conformité globale aux cahiers des charges régissant ces unités. Leur déploiement sur l'ensemble des départements de la région permet d'apporter des réponses adaptées en termes de scolarisation à davantage de jeunes enfants avec TSA avec, en 2021-2022, une forte augmentation des effectifs : 173 élèves (+ 40% pour les UEMA par rapport à l'année scolaire précédente).

L'analyse de certains indicateurs appelle cependant à une **certaine vigilance** :

- **La structure par âge** des enfants présents lors de la rentrée montre un effectif important des enfants âgés de **5 ans** (63 enfants) qui sont donc dans leur dernière année de scolarisation en maternelle. Les **besoins à la sortie** de ces élèves vont devoir être anticipés. Il convient à ce sujet de généraliser dans toutes les unités la **préparation concertée de la sortie** (professionnels / parents / MDPH) dès le début de la dernière année scolaire (préparation déjà effective dans 21 unités sur 25).
- **L'âge à l'entrée en UEMA** : Moins de la moitié (45%) des enfants scolarisés en UEMA y sont entrés dès leurs 3 ans et pourront ainsi faire un cycle complet de scolarisation en maternelle. Les délais nécessaires pour établir un diagnostic (y compris l'accès à un professionnel compétent pour poser ce diagnostic) et valider le dossier d'orientation restent souvent trop importants pour permettre une admission dès 3 ans.
- **Des listes d'attente** sont établies dans la moitié des unités (12 sur 25) pour un total de **97 demandes** en juin 2022, dont 30% avaient été d'ores et déjà validées à cette date (en nette augmentation par rapport à l'année précédente). Cette augmentation des demandes montre que les UEMA sont de mieux en mieux repérées et que les situations d'enfants correspondant aux critères d'admission sont mieux identifiées. Toutefois, tous ne pourront pas être admis.
- Pour 27% des élèves, la durée des **trajets quotidiens domicile-école est d'au moins 1 heure**, ce qui est préoccupant pour ces jeunes enfants. Ce taux est en augmentation par rapport à l'année scolaire précédente où il était de 18%.
- Environ 70% des élèves sont scolarisés à **temps plein en UEMA** et 24% au moins 20 heures par semaine. Il existe quelques situations d'enfants à temps très partiel pour des raisons qui ne sont pas connues.
- **L'inclusion** des élèves des UEMA/UEEA sur les **temps de récréation et de restauration** est quasi-généralisée. Par contre, l'accès à **l'accueil périscolaire** n'est pas possible partout (pas possible dans 9 unités sur 25), ce qui peut mettre en difficulté les familles concernées.
- **L'inclusion dans les classes ordinaires** est plus ou moins développée selon les unités et nécessite de pouvoir s'appuyer sur la volonté partagée par les autres acteurs impliqués.
- L'absence de **soutien des familles et/ou de la poursuite de l'accompagnement** pendant les congés scolaires est observée dans quelques unités. La possibilité de pouvoir apporter des réponses pendant ces périodes, en fonction des situations et de leur complexité, devrait être étudiée.
- Bien que la très grande majorité (90%) des sorties des UEMA se fassent à 6 ans voire à 7 ans, seul **un tiers des élèves a accompli un cycle complet de 3 ans de scolarisation**. Si les entrées à 3 ans deviennent plus fréquentes, davantage d'enfants pourront bénéficier de ce cycle complet.
- **L'orientation à la sortie des UEMA/UEEA** n'a pas toujours été bien renseignée : 48% des élèves poursuivent leur scolarisation en inclusion, 24% sont scolarisés en unité d'enseignement dont 7% en UEEA et pour 28%, aucune précision n'a été donnée.

Le suivi des indicateurs d'activité des UEMA et UEEA va se poursuivre pour l'année scolaire 2022-2023. Des améliorations pourront être apportées à la grille de collecte de données au regard de l'expérience 2021-2022, notamment :

- Rechercher les raisons d'une scolarisation à temps très partiel (inférieur à 20 heures / semaine)
- Demander les raisons des sorties avant 6 ans en UEMA et avant 11 ans en UEEA
- Poser plus clairement la question sur les sorties en distinguant celle qui aurait été la plus adaptée aux besoins de l'enfant de celle effectivement mise en œuvre
- Rajouter des questions ouvertes sur les points faibles/difficultés rencontrées par l'UEMA/UEEA, les points forts et les projets éventuels.

Notons qu'à la rentrée 2022, des nouvelles unités (3 UEMA et 3 UEEA) sont venues mailler le territoire régional :

- UEMA à Royan (17) portée par l'IME des Côtéaux (ADEI)
- UEMA à Castelnau-de-Médoc (33) portée par l'IME-SESSAD Beaulieu (ADIAPH)
- UEMA à Jaugny-Marigny (86) portée par le SESSAD TED 86 (AFG Autisme)
- UEEA à Guéret (23), portée par l'IME La roseraie (Alefpa)
- UEEA à Agen (47) portée par l'IME Lalande (Algeei)
- UEEA à Bayonne (64) portée le SESSAD AVA (Chrysalide).

Annexes

Les UEMA et les UEEA de Nouvelle-Aquitaine – année scolaire 2021 – 2022

Département	Type unité	Nom de l'école	Commune de l'école	ESMS porteur	n° FINESS
16	UEMA	Ecole maternelle St Exupéry	COGNAC	IME LES VAUZELLES	160000394
16	UEMA	Ecole primaire Ronsard	ANGOULEME	IME Les Rochers	160003679
17	UEMA	Ecole Maternelle Bernard Palissy	LA ROCHELLE	IME LA ROCHELLE	170780829
17	UEMA	Ecole maternelle Emile Combes	SAINTES	IME LES COTEAUX	170788632
19	UEMA	Ecole de la Cité des roses	BRIVE	IME de Puymaret	190000518
19	UEMA	Ecole de la Jaloustre	USSEL	SESSAD Ripi Esi	190011775
23	UEMA	Ecole Maternelle Alfred Assolant	GUERET	SESSAD Ripi-esi	190011775
24	UEMA	Ecole maternelle Pauline Kergomard	BERGERAC	IME Rosette Papillons Blancs 24	240000256
24	UEMA	Ecole maternelle Les Maurilloux	TRELISSAC	APEA (accueil pour enfants autistes)	240014233
24	UEMA	Ecole les Chênes verts	SARLAT	Pôle Enfance Roger Nouvel	240000380
33	UEMA	Ecole Jeanne d'arc Osiris	ARCACHON	SESSAD Bassin d'Arcachon	330043878
33	UEEA	Ecole les mouettes	ARCACHON	SESSAD Saute-Mouton	330056144
33	UEMA	Ecole du bourg	AMBARES	SESSAD les TOURNESOLS	330007477

33	UEMA	Ecole Anatole France	BORDEAUX	SESSAD Métropole Adapei	330043928
40	UEMA	Ecole Saint Médard	MONT DE MARSAN	SESSAD ADAPEI Landes	400008058
40	UEMA	Ecole Jules Barrouillet	SAINT PAUL LES DAX	SESSAD Landes Sud Océan	400009429
47	UEMA	Ecole Simone Veil	AGEN	IME Les Rives du Lot ALGEEI	47000183
64	UEMA	Ecole Maternelle Lalanne	BILLERE	IME Castel de Navarre	640781563
64	UEMA	ECOLE maternelle	BIZANOS	SESSAD Les Petits Princes	640011359
64	UEEA	ECOLE élémentaire	BIZANOS	IME Georgette Berthe	640781514
79	UEMA	Ecole des Coloriades	MONCOUTANT SUR SEVRES	GPA SSEFIS	7901015M
79	UEMA	Ecole maternelle Jean Jaurès	NIORT	SESSAD Niort	790016224
86	UEMA	Ecole Tony Lainé	POITIERS	SESSAD TED 86	860010727
87	UEMA	Ecole Condorcet Roussillon	LIMOGES	SESSAD Francis Lormier	870012648
87	UEMA	Ecole Gérard Philippe	LIMOGES	SESSAD PIERRE LOUCHET III	230003303

Listes des sigles

AESH	Accompagnant d'élève en situation de handicap
ARS	Agence régionale de santé
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CH	Centre hospitalier
CP	Cours préparatoire
CRA	Centre de ressources autisme
CREAI	Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
DAR	Dispositif d'autorégulation
ES	Educateur spécialisé
ESMS	Etablissements et services médico-sociaux
HAS	Haute autorité de santé
IEN-ASH	Inspecteur Education nationale (adaptation de la scolarisation des élèves en situation de handicap)
IME	Institut médico-éducatif
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
PAG	Plan d'accompagnement global
PCPE	Pôle de compétences et de prestations externalisées
PIA	Projet individualisé d'accompagnement
PPS	projet personnalisé de scolarisation
RBPP	Recommandations de bonnes pratiques professionnelles
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
TSA	Troubles du spectre de l'autisme
UEEA	Unité d'enseignement élémentaire autisme
UEMA	Unité d'enseignement primaire autisme
ULIS	Unité localisée d'inclusion scolaire

